



pour le :.....

Prénom	
Nom	
Adresse	
NPA et Localité	
Téléphone	
Adresse e-mail	
Descriptif précis des objets, type d'objets (meubles) quantité, volume/poids	
Heures de ramassage (max. 3) <input type="checkbox"/> 7:30 <input type="checkbox"/> 8:00 <input type="checkbox"/> 8:30 <input type="checkbox"/> 10:00 <input type="checkbox"/> 10:30 <input type="checkbox"/> 11:00 <input type="checkbox"/> 11:30 <input type="checkbox"/> 13:30 <input type="checkbox"/> 14:00 <input type="checkbox"/> 14:30 <input type="checkbox"/> 15:00 <input type="checkbox"/> 15:30 <input type="checkbox"/> 16:00	
<i>Dans la mesure du possible, il sera tenu compte des heures souhaitées. La priorité sera toutefois donnée à l'organisation de la tournée.</i>	

Service de collecte pour les déchets encombrants

Un service de collecte à domicile (payant) est mis sur pied suite la suppression du dépôt des encombrants sur le domaine public. Ce service est prioritairement réservé aux personnes sans moyen de transports et soumis aux conditions suivantes:

- **Le ramassage se fait uniquement sur demande, le demandeur devant obligatoirement être présent ;**
- Le descriptif des objets à ramasser est obligatoire (quantité, volume, etc.) ; les objets non mentionnés dans le formulaire seront considérés comme un dépôt illicite de déchets sanctionnés par une amende ;
- Les objets doivent être déposés à l'extérieur, devant l'immeuble et en bordure de route ;
- Le ramassage est fixé au dernier jeudi du mois. En cas de forte demande, une deuxième collecte sera fixée au deuxième jeudi du mois ;
- La demande de ramassage est disponible en ligne sur granges-paccot.ch. Elle peut être imprimée et envoyée à commune@granges-paccot.ch ou annoncée par téléphone au 026 460 68 20. **La demande doit être faite au plus tard le vendredi précédant le ramassage avant 11h30 ;**
- Une confirmation du jour et de l'heure du ramassage sera communiquée ;
- Les demandes incomplètes ne seront pas traitées et seuls les encombrants seront acceptés.
- **L'émolument relatif à l'élimination des déchets est déterminé en fonction du volume de déchets à éliminer. Un montant de CHF 30.- par trajet est encaissé à la prise en charge ;**
- Les personnes domiciliées sur le territoire communal, en âge de retraite ou impotentes au sens de la LAI (sur présentation de la carte officielle) sont exonérées du paiement des émoluments précédemment mentionnés.

Granges-Paccot, le.....

Signature du demandeur